

2021-79191-83753



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Finances Publiques de la
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, rue Riffault – BP 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

mél. : ddfp86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : SERVANT Valérie

téléphone : 05 49 00 85 73

courriel : valerie.servant@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 6722412

Réf OSE : 2021-79191-83753



FINANCES PUBLIQUES

Le 17/11/2021

La Directrice à

CA DU NIORTAIS

79027 NIORT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

TAB en ZAE

Adresse du bien :

Les portes du Marais, la Garenne , 79000 Niort

Valeur vénale :

146 950€ HT +/-10 % soit 50€ /m² HT .

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



1 – SERVICE CONSULTANT

CA du Niortais

affaire suivie par :M. BOUTRUCHE Arnaud

2 – DATE

de consultation : 10/11/2021

de réception : 10/11/2021

de visite : sans

de dossier en état : 10/11/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un TAB en ZAE pour la construction d'un bâtiment à usage de bureaux.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Niort

Référence cadastrale : Section EL , Parcelle 92

Contenance : 11 845m² au total .

Emprise foncière de 2 939m² environ à détacher de la parcelle cadastrée EL92.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Nom du (des) propriétaire(s) : CAN

Le bien est libre de toute occupation.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Les biens sont situés en zone UE du PLU de Niort.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 146 950€ HT +/-10 % soit 50€ /m² HT .

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de

2021-79191-83753

plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



COUTON Florence

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.